

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le **Mercredi 4 juillet 2012** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	27/06/2012
Affichage	27/06/2012

CONVOCAATION	
Date	27/06/2012
Affichage	27/06/2012

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à FROMM Gérard.
 MARCADET Didier pouvoir à MUSSON Pascal.
 DAVANTURE Bruno pouvoir à PEYTHIEU Eric.
 ROUBAUD Sabin pouvoir à NUSSBAUM Richard.

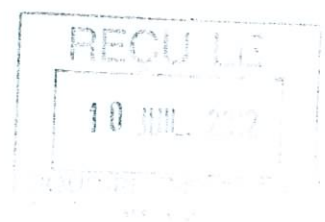
THEME : URBANISME 5

OBJET : CESSION DE
TERRAIN DE LA
CARTOUCHERIE.

Absents-Excusés :

DUFOUR Maurice, MARCADET Didier, NICOLOSO Alain,
 DAVANTURE Bruno, ROUBAUD Sabin.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Gérard FROMM.

La commune de Briançon est propriétaire des parcelles cadastrée section AK n°48 d'une contenance de 152 m² et du n° 50 d'une contenance de 5 038 m² au lieu-dit « la cartoucherie ».

Par délibération en date du 5 Août 2010, puis en date du 10 Novembre 2010, le Conseil Municipal a accepté la vente de ces deux parcelles à la Société SAS PROMOBRICO, au profit de la Société BRICORAMA.

Un Permis de construire PC n° 005023-11H0035 a été délivré le 27/01/2012 à la SAS PROMOBRICO pour le compte de la Société BRICORAMA.

Considérant que la réalisation de ce projet de bâtiment commercial nécessite un accès depuis la RN 94 par une partie du chemin des Cros, pour permettre le stationnement public lié au commerce et se situant en toiture terrasse dudit bâtiment,

Considérant que le chemin des Cros appartient au domaine public et qu'il sera aménagé par la Société SAS PROMOBRICO sur une partie de son tracé, et qu'il convient de signer une convention de servitude de passage sur la partie du chemin des Cros concerné,

Considérant qu'il convient d'autoriser la Société SAS PROMOBRICO à réaliser des travaux d'aménagement sur le domaine public,

Considérant que la Commune autorise la substitution de la société SAS PROMOBRICO par tout autre acquéreur s'y substituant, au profit de la Société BRICORAMA,

Considérant qu'il résulte de l'acte de vente en date du 4 juillet 2007 entre l'Etat et la Commune, pour la parcelle cadastrée AK n°50, une clause de réserve de privilège réservé au vendeur et que la Commune est en cours de formalités pour obtenir une mainlevée partielle du privilège de vendeur auprès de l'Administrateur des Finances Publiques,

Considérant, qu'après négociation, la SAS PROMOBRICO s'engage à verser un acompte d'un montant de 100 000 € qui viendra en déduction du montant de la vente de 650 000 €, le jour de la signature de l'acte authentique de vente,

Considérant que le projet de construction nécessite des travaux d'aménagement et de sécurisation pour l'élargissement ponctuel de la RN94 et la création d'un cheminement piéton, ainsi que la réalisation d'aménagements permettant une entrée facilitée vers la parcelle cadastrée AK n° 50,

Considérant qu'afin de réaliser ces travaux, il sera établi une convention de transfert temporaire de Maîtrise d'ouvrage entre la DIRMED et la Commune,

Considérant que la SAS PROMOBRICO ou tout autre acquéreur s'y substituant, au profit de la Société BRICORAMA, s'engage à participer aux travaux d'aménagement nécessaires pour sécuriser la RN 94 et permettre l'accès à la parcelle cadastrée AK n° 50, à hauteur d'un montant de 45 000 € HT, par le biais d'une convention de fond de concours,

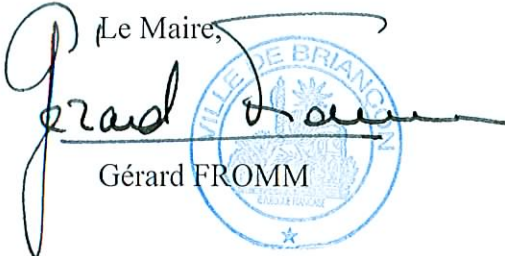
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :


- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention de servitude de passage entre la Commune et la SAS PROMOBRICO ou tout autre acquéreur s'y substituant, sur la partie du Chemin des Cros concerné,
- D'autoriser la Société SAS PROMOBRICO à réaliser des travaux d'aménagement sur le Domaine Public sur la partie du Chemin des Cros concerné,
- D'autoriser la substitution de la société SAS PROMOBRICO par tout autre acquéreur s'y substituant, au profit de la Société BRICORAMA,
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander la mainlevée partielle du privilège de vendeur auprès de l'Administrateur des Finances Publiques,
- D'accepter le versement d'un acompte d'un montant de 100 000 € qui viendra en déduction du montant de la vente de 650 000 €, le jour de la signature de l'acte authentique de vente,
- D'accepter le principe d'une Convention de transfert temporaire de Maîtrise d'ouvrage entre la DIRMED et la Commune, afin de réaliser les travaux de sécurisation de la RN 94 et d'accès à la parcelle cadastrée AK n° 50,
- D'accepter la signature d'une convention de fond de concours entre la Commune et la société SAS PROMOBRICO ou par tout autre acquéreur s'y substituant, pour un montant de 45 000 € HT, permettant de réaliser les aménagements nécessaires,
- De solliciter tout autre financeur permettant de réaliser en complément, des travaux d'aménagement afin d'accroître la sécurité routière,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

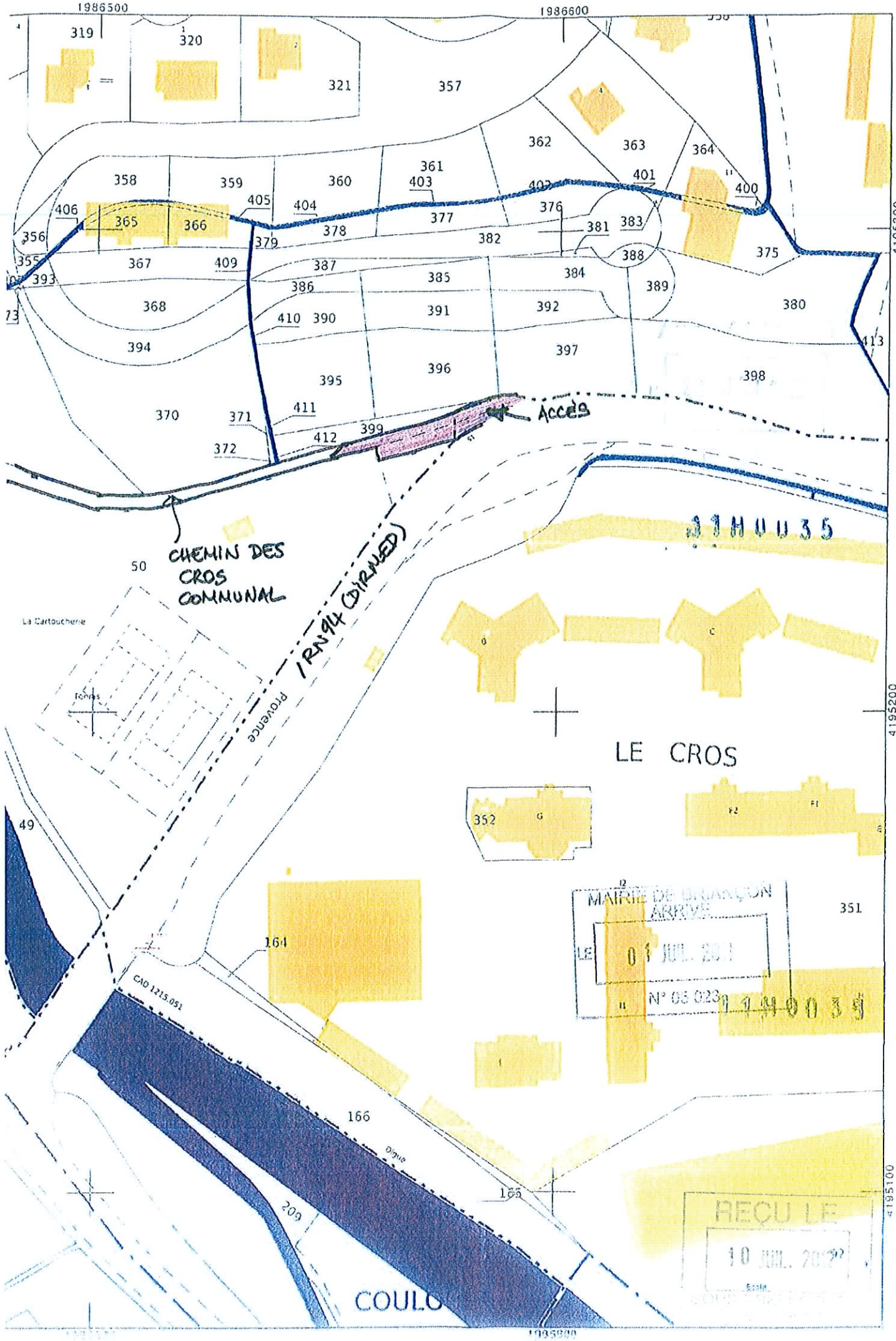
Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 09 JUIL. 2012
PUBLIÉ LE 09 JUIL. 2012
NOTIFIÉ LE 11 JUIL. 2012



1986500

1986600

319

320

321

357

362

363

364

358

359

360

361

402

401

400

356

365

366

405

404

377

376

381

383

355

367

409

378

382

388

375

393

368

387

386

385

384

389

380

394

410

390

391

392

413

370

371

411

399

Accès

372

412

399

50

CHEMIN DES CROS COMMUNAL

La Cartouchiere

Tourris

PROVENCE

(RN94 (DIRNED))

LE CROS

49

352

G

F2

F1

351

CAO 1215.051

164

MAIRIE DE BRANCON
ARRIVE
LE 01 JUL. 2011
N° 05 023 11490039

166

Digue

165

209

COULO

REQU LE

10 JUL. 2011

Scale

1986600

4195300

4195200

4195100

PROJET CONSTRUCTION BATIMENT BIUDORAMA -
 LOCALISATION DE LA SERVITUDE DE PASSAGE.
 SUR LE DOMAINE PUBLIC - CHEMIN DES CROS -

